

Le procès de Louis XVI en décembre 1792 (gravure)

© J.-L. Charmet



Louis XVI n'entend pas s'accommoder de la monarchie constitutionnelle mise en place à partir de 1791. Il tente de fuir pour demander l'aide de l'empereur d'Autriche. Reconnu à Varennes, il est arrêté et ramené à Paris. Cependant l'Assemblée constituante refuse de le démettre de ses fonctions. Le 17 juillet 1791, elle fait tirer sur la foule venue au Champ-de-Mars signer une pétition pour la déchéance du roi. Louis XVI conserve son trône mais le régime perd la confiance du peuple. Les souverains des pays voisins commencent à craindre une contagion révolutionnaire et envisagent de venir en aide au roi ; ils massent des troupes aux frontières où se trouvent les émigrés. Le 20 avril 1792, l'Assemblée législative ayant déclaré la guerre à l'Autriche, l'armée française essuie une sévère défaite. Le roi en est tenu pour responsable. Le 10 août, le palais des Tuileries est pris d'assaut, la famille royale est enfermée dans la prison du Temple : c'est la fin de la monarchie. Après son procès, Louis XVI est guillotiné le 21 janvier 1793.

© 2000-2024, rue des écoles